

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2019 À 20 HEURES AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Pier-Olivier Bujold.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2019-12-02-01 Ouverture de la séance**

**2019-12-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

**2019-12-02-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal**

Après lecture, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 soit adopté.

**2019-12-02-04 Liste des déboursés du mois de novembre**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 84 938,41 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2019-12-02-05 Correspondance (dons)**

Centraide Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ soit versé à Centraide GÎM dans le cadre de la campagne de levée de fonds de l'organisme.

Collectif Aliment-Terre

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ soit versé au Collectif Aliment-Terre en guise de soutien au traditionnel souper de Noël de l'organisme.

**2019-12-02-06 Refinancement d'un emprunt au montant de 31 300 \$  
Règlement d'emprunt numéro 360-09**

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de refinancer le solde de l'emprunt pour le règlement d'emprunt numéro 360-09, et ce, pour une période de cinq ans;

ATTENDU la proposition reçue le 7 novembre 2019 de la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

D'ACCEPTER cette proposition pour le montant restant de 31 300 \$, au taux de 4,66 %, pour un terme de cinq (5) ans;

QUE monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient désignés à titre de signataires de la Municipalité à cet effet.

**2019-12-02-07 Refinancement d'un emprunt au montant de 155 200 \$  
Règlements d'emprunts numéros 353-08 et 424-14**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Saint-Siméon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 155 200 \$ qui sera réalisé le 9 décembre 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
353-08	123 100 \$
424-14	32 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 353-08, la Paroisse de Saint-Siméon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 décembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	10 800 \$
2021	11 000 \$
2022	11 400 \$
2023	11 700 \$
2024	12 000 \$ (à payer en 2024)
2024	98 300 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 353-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2019-12-02-08 Refinancement d'un emprunt de 155 200 \$  
Adjudication**

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon a demandé, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 décembre 2019, au montant de 155 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

10 800 \$	2,10000 %	2020
11 000 \$	2,10000 %	2021
11 400 \$	2,20000 %	2022
11 700 \$	2,30000 %	2023
110 300 \$	2,50000 %	2024
Prix : 98,17100	Coût réel : 2,90873 %	

**2. CAISSE DESJARDINS DE LA BAIE DES CHALEURS**

10 800 \$	3,48000 %	2020
11 000 \$	3,48000 %	2021
11 400 \$	3,48000 %	2022
11 700 \$	3,48000 %	2023
110 300 \$	3,48000 %	2024
Prix : 100,00000	Coût réel : 3,48000 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 décembre 2019 au montant de 155 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 353-08 et 424-14. Ces billets sont émis au prix de 98,17100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**2019-12-02-09 Adoption du Règlement numéro 474-19  
Décrétant l'ouverture des chemins durant la saison  
hivernale 2019-2020**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement 474-19 soit adopté.

**2019-12-02-10 Avis de motion – Règlement numéro 475-19  
Décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2020 de  
même que les différents taux de taxes et tarifs s'y  
rattachant**

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement 475-19, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2020 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2019-12-02-11 Programme d'aide à la voirie locale  
Volet – projets particuliers d'amélioration**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses d'un montant de 11 724,10 \$, relativement aux travaux d'amélioration réalisés et des frais inhérents admissibles, mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**2019-12-02-12 Programme d'aide financière aux infrastructures  
récréatives et sportives**

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Siméon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**2019-12-02-13 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bonaventure en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.

**2019-12-02-14 Projet d'acquisition des infrastructures de Fabrication Delta Inc.**

ATTENDU les récentes discussions échangées entre monsieur le maire et l'entreprise Fabrication Delta Inc.;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le projet d'acquisition des infrastructures de Fabrication Delta Inc. est une opportunité pour la Municipalité de Saint-Siméon;

ATTENDU QUE le Conseil, lors d'une séance de travail tenue le 31 octobre, a autorisé madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à prendre part au processus d'acquisition et d'aménagement des futurs locaux ci-haut mentionnés.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon débute les démarches devant mener à l'acquisition des infrastructures de Fabrication Delta Inc.

### **2019-12-02-15 Demande de déneigement – Route Poirier**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

D'AUTORISER Déneigement Donat Bujold à effectuer le déneigement de la route Poirier à partir du 4<sup>e</sup> rang jusqu'à la limite de Saint-Alphonse, et ce, pour l'hiver 2019-2020;

D'AUTORISER que le camion à neige effectue occasionnellement le déneigement de ce secteur dans le but d'élargir le chemin, et ce, seulement suite à la demande de monsieur Donat Bujold, sous réserve d'approbation du Conseil.

### **2019-12-02-16 Signature de la convention de service de la bibliothèque**

ATTENDU QU'il est indispensable d'actualiser la convention liant la Municipalité de Saint-Siméon et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de désigner madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à signer en son nom la convention de service ci-haut mentionnée.

### **2019-12-02-17 Calendrier des séances 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier et débiteront à 19 h 30 :

- |                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| ▪ Lundi 13 janvier           | ▪ Lundi 6 juillet    |
| ▪ Lundi 3 février            | ▪ Lundi 3 août       |
| ▪ Lundi 2 mars               | ▪ Lundi 14 septembre |
| ▪ Lundi 6 avril              | ▪ Lundi 5 octobre    |
| ▪ Lundi 4 mai                | ▪ Lundi 2 novembre   |
| ▪ Lundi 1 <sup>er</sup> juin | ▪ Lundi 7 décembre   |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

### **2019-12-02-18 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires**

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Siméon atteste que les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du Conseil ont été déposés conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

### **2019-12-02-19 Désignation d'un maire suppléant**

ATTENDU QUE le mandat du maire suppléant venait à échéance le 15 novembre 2019.

ATTENDU la volonté du Conseil de poursuivre le processus de rotation pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur Pierre Sarrazin soit désigné à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Siméon pour une période de huit mois débutant le 16 novembre 2019 pour se terminer le 16 juillet 2020.

### **2019-12-02-20 Autres sujets**

Aucun autre point traité.

### **2019-12-02-21 Période de questions**

Les commentaires et questionnements soulevés entourent l'ouverture des chemins exclus à l'article 3 du Règlement 474-19, l'avancement du projet d'habitation pour personnes âgées en légère perte d'autonomie et le projet d'acquisition des installations de Fabrication Delta.

Une douzaine de personnes étaient présentes.

### **2019-12-02-22 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Annie Lévesque propose la levée de la séance, il est 21 h 15.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale